

**ETABLISSEMENT MEDICO-SOCIAL
FONDATION DONATELLA MAURI
ROMANEL - SUR - LAUSANNE**

CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE
A 1 DEGRE EN PROCEDURE OUVERTE

RAPPORT DU JURY

EMS – LA NAZ
LE MONT-SUR-LAUSANNE
11 DECEMBRE 02

TABLE DES MATIERES

1.	RAPPEL DES OBJECTIFS DU CONCOURS	4
2.	TYPE DE CONCOURS	
3.	JURY	
4.	INSCRIPTIONS ET PROJETS REMIS	5
5.	ANALYSE PREALABE DES PROJETS	
6.	RECEVABILITE DES PROJETS	6
7.	PREMIER TOUR D'EXAMEN DES PROJETS	
8.	DEUXIEME TOUR D'EXAMEN DES PROJETS	7
9.	EXAMEN FINAL DES PROJETS.....	
10.	TOUR DE REPECHAGE	
11.	CLASSEMENT DES PROJETS.....	8
12.	CONSIDERATIONS GENERALES DU JURY.....	
13.	CRITIQUES DES PROJETS CLASSES.....	
14.	RECOMMANDATIONS DU JURY.....	
15.	SIGNATURES DU JURY	9
16.	LEVEE DE L'ANONYMAT	
ANNEXES :	PROJETS ELIMINES AU PREMIER TOUR.....	13
	PROJETS ELIMINES AU DEUXIEME TOUR	16
	PROJETS CLASSES AVEC CRITIQUES	19
	REGLEMENT-PROGRAMME ET REponses AUX QUESTIONS	59

1. RAPPEL DES OBJECTIFS DU CONCOURS

Après l'étude de plusieurs formules de transformation de l'établissement médico-social de La Naz sis au Mont-sur-Lausanne, abritant actuellement la Fondation D. Mauri, aucune réponse satisfaisante ne put être apportée aux problèmes de sa réactualisation.

La décision de créer un nouvel établissement en remplacement de celui exploité au Mont-sur-Lausanne étant prise, elle donna lieu au lancement du concours, soit la création du nouvel EMS de la Fondation Donatella Mauri au lieu-dit Dessous-la-Vaux sur la commune de Romanel-sur-Lausanne et l'abandon de l'EMS La Naz.

Ce transfert, ainsi que l'augmentation de la capacité du nombre de lits (l'EMS à La Naz = 24 lits et 10 places UAT, l'EMS à Romanel-sur-Lausanne = 56 lits et 14 places UAT) s'inscrit dans la planification des besoins en lits d'hébergement médico-sociaux développée par le réseau de soins ARCOS et le Département de la santé publique. Ce nouvel établissement médico-social sera une institution pour la psycho-gériatrie.

Dans le périmètre imparti et dans le cadre des données urbanistiques du lieu, le concours d'architecture se fixa plusieurs objectifs, en particulier:

- l'aménagement et la création de locaux d'hébergement (chambres à 1 lit) et d'espaces semi-privatifs, d'espaces collectifs, de locaux professionnels propres au nouvel EMS, ainsi que l'aménagement d'un jardin protégé sur le secteur à bâtir pour un EMS.
- l'aménagement d'un secteur d'accueil public pour utilisateurs mixtes (usage de l'EMS et usage communal). Outre le parking, il s'agissait pour les concurrents d'enrichir la notion même d'accueil public par l'apport de propositions personnelles.
- l'aménagement d'un espace piétonnier et paysager pour l'accès aux différents secteurs de développement de la zone d'utilité publique de "Dessous-la-Vaux", situé entre le secteur dévolu à l'EMS et le secteur d'accueil.
- ainsi qu'une réflexion générale portant sur le contexte social dans ce type d'institution, en particulier au "style de La Naz", faisant référence à des valeurs d'échanges, de valorisations humaines, de dynamique socio-culturelle et d'intégration à une vie sociale, enfin d'accompagnement personnalisé.

2. TYPE DE CONCOURS

Le présent concours est un concours d'architecture, précisément un concours de projets à un degré, en procédure ouverte, tel que défini par les articles 3 et 6 du règlement SIA 142, édition 1998.

Le concours est ouvert aux groupes formés obligatoirement d'un architecte (ou d'un groupement d'architectes) responsable du groupe et d'un ingénieur civil (ou d'un groupement d'ingénieurs civils). Les partenaires du groupe doivent être établis en Suisse ou dans un pays signataire de l'Accord sur les marchés publics.

3. JURY

Le jury désigné par le maître de l'ouvrage était composé des personnes suivantes :

Le Président

Dr. Gilles Lorenz
médecin responsable de l'EMS La Naz

Les membres non professionnels

M. Daniel Chapuis
municipal de la Commune de Romanel-sur-Lausanne

Mme Danielle Felchlin
infirmière-responsable de l'EMS La Naz

Mme Norah Zapata
directrice de l'EMS La Naz

Les membres professionnels

M. Frédéric Baldy-Moulinier
architecte EPFL SIA, chef de projets EMS,
Service de la santé publique de l'Etat de Vaud

M. Jean-Lou Rivier
architecte EPFZ SIA, Lausanne

M. Pascal Tanari
architecte EAUG SIA FAS, Genève

Mme Christine Thibaud-Zingg
architecte EPFL SIA FAS, Yverdon-les-Bains

M. Jean-Daniel Urech
architecte EPFL SIA FAS, urbaniste FSU, Lausanne,
urbaniste de la Commune de Romanel-sur-Lausanne

Les suppléants non professionnels

M. Gérald Déglise
municipal de la Commune de Romanel-sur-Lausanne

Dr. Michel Junod
médecin co-responsable de l'EMS La Naz

Le suppléant professionnel

M. Luis Marcos
architecte EPFL SIA
Service de l'environnement et de l'énergie de l'Etat de Vaud

Expert

M. Bernard FLACH
économiste de la construction, Regtec SA, Lausanne

4. INSCRIPTIONS ET PROJETS REMIS

L'organisateur a enregistré 30 inscriptions.
21 projets ont été rendus, à savoir :

01	LA PENDULE D'ARGENT	11	BISNAZ
02	HAROLD ET MAUDE	12	HELIX
03	ALLONS A LA CAMPAGNE	13	LES SEIGNEURS DE L'ANNEAU
04	ON GOLDEN POND	14	MON BANC
05	LES ROSIERS	15	HOME SWEET HOME
06	COCOON	16	DANS LE JOUR
07	THOMY ET FRANCK	17	JARDIN D'AUTOMNE
08	AGE D'OR	18	CASA NOSTRA
09	AIMEE	19	KURIRI
10	DOMICILE	20	HAROLD ET MAUDE 2
		21	GINGER ET FRED

5. ANALYSE PREALABLE DES PROJETS

Selon l'article 15 du règlement SIA 142 sur les concours d'architecture et d'ingénierie, le jugement a été précédé d'un examen préalable de tous les projets remis.

Cette analyse fut effectuée du 18 au 24 novembre 2002 sous la direction de l'organisatrice Christine Thibaud-Zingg, architecte EPFL-SIA-FAS, membre du jury; elle porta sur le contrôle détaillé des points suivants :

- conditions de rendu : délais, anonymat, nombre et forme des documents rendus
- contraintes urbanistiques : périmètre du concours, secteur constructible, distance aux limites, volumétrie, surface bâtie, nombre d'étages
- programme des locaux : surfaces, relations fonctionnelles ou exigences spécifiques (lumière naturelle,...)

Tous les projets ont fait l'objet d'une synthèse remise à chaque membre du jury.

6. RECEVABILITE DES PROJETS

6.a Admission au jugement

Compte tenu de l'analyse préalable citée au point 5 et au sens de l'art. 19.1a du règlement SIA 142, le jury a admis que, dans leur très grande majorité, les projets présentaient des transgressions ne portant pas sur des parties essentielles et ne procurant pas un avantage significatif aux concurrents.

Ainsi, les écarts tolérables suivants ont été admis par le jury :

- dans le rapport technique, absence de descriptif de la construction, des schémas cotés en vue du calcul du cube SIA
- absence de report de devise sur enveloppe scellée
- planche explicative représentée par des explications réparties sur les planches graphiques ou dans le rapport technique.
- absence de légendes sur coupe constructive
- déficiences jugées admissibles en nombre, surfaces de locaux ou en relations fonctionnelles
- périmètre de concours ponctuellement dépassé par un aménagement extérieur

Tous les projets sont donc admis au jugement, à l'unanimité du jury

6.b Admission à la répartition des prix

Le jury a constaté que la grande majorité des projets comportaient des transgressions sur des points essentiels aux dispositions du règlement-programme au sens de l'art. 19.1b du règlement SIA 142; au vu du caractère très contraignant de l'application des conditions urbanistiques, malgré l'énoncé du cahier des charges du concours et celui des termes de l'art. 19.1b du règlement SIA 142, les anticipations des projets (en nombre largement majoritaire) dérogeant à la surface du secteur à bâtir pour un EMS, aux distances aux limites définies dans les documents remis aux concurrents, à la surface bâtie, sont admis à la répartition des prix à l'unanimité du jury.

Pour l'ensemble du déroulement du jugement et des tours d'examen, le jury décide d'examiner les projets en les passant en revue avec l'ensemble de ses membres regroupés.

7. PREMIER TOUR D'EXAMEN DES PROJETS

Le jury décide d'examiner les projets en visant avant tout la cohérence générale des propositions. Le 1^{er} tour d'examen porte ainsi sur l'ensemble des critères énoncés dans le règlement, à savoir :

- interprétation du thème dans le respect du programme de concours
- insertion dans le site et rapport de la construction avec le contexte bâti et naturel
- qualité des espaces extérieurs et leurs rapports avec le bâti
- qualité des parcours intérieurs du bâti et rationalité des circulations
- esprit du lieu et interprétation du sens de l'héritage de l'EMS La Naz
- qualités architecturales et fonctionnelles de l'établissement conçu en tant que lieu de vie
- polyvalence et flexibilité du dispositif architectural pour permettre les évolutions de l'hébergement médico-social
- économie générale du projet et performance énergétique du projet appréciées sous l'angle du développement durable et du concept "minergie".

Après une prise de connaissance et une compréhension générale des projets, la discussion est engagée, sans décision, sur chacun d'entre eux. Puis, le jury passe en revue l'ensemble des projets et écarte, à l'unanimité, les propositions qui n'apportent pas de réponse suffisante aux critères énoncés.

Les 8 projets suivants sont ainsi éliminés :

02	HAROLD ET MAUDE	11	BISNAZ
03	ALLONS A LA CAMPAGNE	18	CASA NOSTRA
04	ON GOLDEN POND	19	KURIRI
07	THOMY ET FRANCK	21	GINGER ET FRED

8. DEUXIEME TOUR D'EXAMEN DES PROJETS

Dans la même vision de cohérence générale de chaque projet qu'au 1^{er} tour, le 2^{ème} tour d'examen porte à nouveau sur l'ensemble des critères énoncés dans le règlement, sous un angle plus approfondi, en mettant un accent particulier sur la qualité des parcours intérieurs du bâti et la rationalité des circulations, sur l'esprit du lieu et l'interprétation du sens de l'héritage de l'EMS La Naz, sur les qualités architecturales et fonctionnelles de l'établissement conçu en tant que lieu de vie, ainsi que sur la construction et la matérialisation.

Le jury relève, à ce niveau-là, la tenue très qualitative des projets examinés.
A l'issue de ce 2^{ème} tour de jugement, il décide d'éliminer les projets suivants :

01	LA PENDULE D'ARGENT	12	HELIX
05	LES ROSIERS	13	LES SEIGNEURS DE L'ANNEAU
06	COCOON	15	HOME SWEET HOME
09	AIMEE	16	DANS LE JOUR
10	DOMICILE		

Dans ce tour d'élimination, le juré, M. Baldy-Moulinier, retenu, a été remplacé par le suppléant M. Luis Marcos.

9. EXAMEN FINAL DES PROJETS

Les projets retenus pour l'examen final sont donc :

08	AGE D'OR
14	MON BANC
17	JARDIN D'AUTOMNE
20	HAROLD ET MAUDE 2

Tenant compte du dernier critère de jugement portant sur l'économie générale du projet et la performance énergétique du projet, les 4 projets retenus à l'examen final ont fait l'objet d'une analyse élaborée par les soins de M. Flach, Regtec SA. Parallèlement s'ajoute une évaluation écologique selon la méthode "SNARC" menée par Mme C. Merz et M. J.B. Gay du Laboratoire d'énergie solaire et de physique du bâtiment de l'EPFL.

Ces 2 analyses ont fait l'objet de rapports remis et présentés au jury in corpore. En entendant préciser son jugement et en vue de procéder à l'examen final des projets et à leur classement, le jury examine de manière détaillée les propositions retenues en approfondissant différents aspects relatifs aux objectifs du concours et intègre dans sa réflexion les conclusions des analyses techniques.

10. TOUR DE REPECHAGE

Avant d'effectuer le classement des projets, l'ensemble du jury passe en revue la totalité des propositions écartées. Reconsidérant certaines réponses architecturales plus particulières, à la majorité du jury, deux projets éliminés sont à nouveau repêchés pour le classement final; il s'agit des projets :

09	AIMEE	13	LES SEIGNEURS DE L'ANNEAU
----	-------	----	---------------------------

11. CLASSEMENT DES PROJETS

Au terme de ses débats et à l'unanimité, le jury adopte le classement et décide d'attribuer les prix suivants :

1 ^{er}	rang	1 ^{er}	prix	17	JARDIN D'AUTOMNE	Fr.	30'000.--
2 ^{ème}	rang	2 ^{ème}	prix	14	MON BANC	Fr.	25'000.--
3 ^{ème}	rang	3 ^{ème}	prix	20	HAROLD ET MAUDE 2	Fr.	15'000.--
4 ^{ème}	rang	4 ^{ème}	prix	08	AGE D'OR	Fr.	12'000.--
5 ^{ème}	rang	5 ^{ème}	prix	09	AIMEE	Fr.	10'000.--
6 ^{ème}	rang	6 ^{ème}	prix	13	LES SEIGNEURS DE L'ANNEAU	Fr.	8'000.--

12. CONSIDERATIONS GENERALES DU JURY

Le jury a apprécié la bonne tenue générale de l'ensemble des projets et relève la diversité des 21 projets présentés dont certains proposent une interprétation audacieuse du thème.

Cependant les contraintes et les souhaits de l'utilisateur ont rarement trouvé une interprétation judicieuse. L'adéquation particulière au fonctionnement du futur EMS - spécificité liée à la psycho-gériatrie - a été particulièrement déterminante dans l'examen des projets notamment dans le traitement spatial des intérieurs et des distributions.

13. CRITIQUES DES PROJETS

Le jury rédige la critique détaillée des 6 projets classés. Ces critiques figurent en annexe, page 19, du présent rapport.

14. RECOMMANDATIONS DU JURY

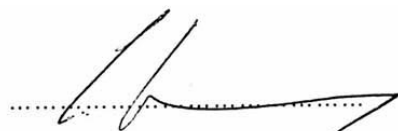
A l'unanimité, le jury recommande au maître de l'ouvrage de confier aux auteurs du projet n° 17 « Jardin d'automne » le mandat pour la poursuite des études en vue de sa réalisation sous réserve des décisions des instances compétentes. Conformément aux remarques formulées dans sa critique, ce projet contient un fort potentiel de développement qu'il s'agira de mettre en œuvre dans la poursuite des études. Dans cet esprit, le jury engage les auteurs à établir un dialogue rendant possible ces améliorations, notamment dans l'adaptation du projet à certains points des conditions urbanistiques communales, à la redéfinition de certains éléments du programme et aux conditions financières.

Le jury recommande également d'examiner si un gain de terrain le long du chemin du Belvédère peut être envisagé par le transfert d'une bande de terrain du domaine public au domaine privé.

15. SIGNATURES DU JURY

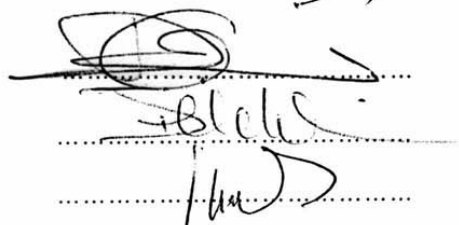
Le Président

- Dr. Gilles Lorenz



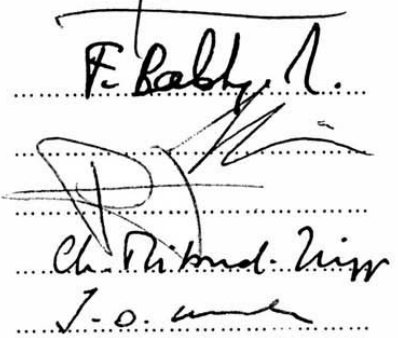
Les membres non professionnels

- M. Daniel Chapuis
- Mme Danielle Felchlin
- Mme Norah Zapata



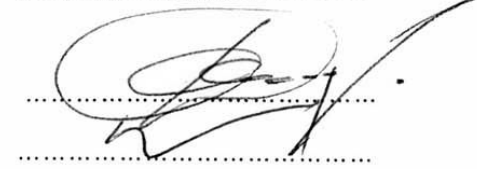
Les membres professionnels

- M. Frédéric Baldy-Moulinier
- M. Jean-Lou Rivier
- M. Pascal Tanari
- Mme Christine Thibaud-Zingg
- M. Jean-Daniel Urech



Les suppléants non professionnels

- M. Gérald Déglise
- Dr. Michel Junod



Le suppléant professionnel

- M. Luis Marcos



Romanel-sur-Lausanne, le 11 décembre 2002

16. LEVEE DE L'ANONYMAT

01 LA PENDULE D'ARGENT

Architecte : Atelier d'architecture CARNAL ET MENTHONNEX SA - Lausanne
Auteurs : A. Menthonnex, P. Jomini, P. Simac
Collaborateur : G. Benier
Ing. civil : BOSS & ASSOCIES INGENIEURS CONSEILS SA, CARNAL Pierre-Luc - Renens

02 HAROLD ET MAUDE

Architecte : Yves MACHEREL – Lausanne
Auteur : Y. Macherel
Ing. civil : RLS INGENIEURS CONSEILS SA - Lausanne

03 ALLONS A LA CAMPAGNE ...

Architecte : D4 ATELIER D'ARCHITECTURE - Lausanne
Auteur : D. Deriaz
Ing. civil : AIC INGENIEURS CONSEILS SA, SCHAER WEIBEL & MEYLAN – Lausanne

04 ON GOLDEN POND

Architecte : Virginia RABITSCH, Arch. HTL / STV / REG. B, Ing. Büro Sacharuk GmbH - Münchenstein
Auteurs : V. Rabitsch, E. Frankiewicz, A. Jantarska
Ing. civil : ZBIGNIEW SACHARUK, Dipl. Bauing., Ing. Büro Sacharuk GmbH - Münchenstein

05 LES ROSIERS

Architecte : L'Atelier d'architecture HUNGER MONNERAT PETITPIERRE - Lausanne
Collaborateurs : J.-P. Roche, L. Saurer
Ing. civil : Bureau d'ingénieur Nicolas FEHLMANN - Morges

06 COCOON

Architecte : Fonso et Patrick BOSCHETTI - Lausanne
Auteurs : F. et P. Boschetti
Collaborateurs : R. Mesa, S. Ducrest
Ing. civil : ALBERTI INGENIEURS SA - Lausanne

07 THOMY & FRANK

Architecte : M+B ZURBUCHEN-HENZ Architectes EPF SIA FAS - Lausanne
Auteurs : M. + B. Zurbuchen-Henz
Collaborateurs : N. Gross, arch. EPF, D. Begert, arch. stagiaire
Ing. civil : FELLRATH & BOSSO SA, ing. civils – Le Mont-s/Lausanne

08 AGE D'OR

Architecte : GMNS ARCHITECTES - Genève
Auteurs : J. Garcia, A. Mauro, S. Noordeen, L. Schaerrer
Ing. civil : CETRE, KOCHER & NUSBAUMER Ingénieurs civils - Carouge

09 AIMEE

Architecte : FRUND GALLINA REY ARCHITECTES SA - Neuchâtel
Auteurs : J.-C. Frund, A. Gallina, A. Rey
Collaborateur : E. Labansine
Ing. civil : AMSLER ET BOMBELI SA, bureau d'ing. civils et géotechnique EPF/SIA - Lausanne

10 DOMICILE

Architecte : ar.id vincent rapin - Lausanne
Auteur : V. Rapin, architecte EPFL
Collaborateurs : L. Barras, M. Gétaz, L. Marquis, M. Saiz
Ing. civil : MANTILLERI & SCHWARZ SA - Carouge

11 BIS NAZ

Architecte : J.-J. JOBIN - Yverdon-les-Bains
Auteur : J.-J. Jobin
Collaborateur : J. Belfiore
Ing. civil : SANCHI SA - Yverdon-les-Bains

12 HELIX

Architecte : IVAN KOLECEK Architecte VUT-SIA-FAS - Lausanne
Auteur : Y. Kolecek
Ing. civils : MEUWLY, SOUTTER ET KALIN SA, bureau d'ingénieur - Lausanne

13 LES SEIGNEURS DE L'ANNEAU

Architecte : Atelier d'architecture MANINI PIETRINI Sàrl - Neuchâtel
Auteurs : G. Pietrini, L. Manini
Collaborateurs : H. Betton, E. Dubois, M. Genesi, R.-M. Tonchia
Ing. civil : GVH ST-BLAISE SA Ingénieurs civils, M. Pierre Gorgé - St-Blaise

14 MON BANC

Architecte : Atelier JV, JAVET & VALAZZA arch. EPFL - Lausanne
Auteur : A.-C. Javet, I. Valazza-Vallet
Ing. civil : Roland BEYLOUNE - Pully

15 HOME SWEET HOME

Architecte : STEPHANE LINK Atelier d'architecture & design SA - La Tour-de-Peilz
Auteur : S. Link
Collaborateurs : J. El Khoury, M. Aubert
Ing. civil : AGPLAN SA, Alain Grangier - La Tour-de-Peilz

16 DANS LE JOUR

Architecte : PACHOUD-VERDON-BECKER SA - Payerne
Auteurs : J.-G. Décosterd, P. Pachoud
Collaborateurs : F. Vienne, F. D'Alessandri
Ing. civil : CHABLAIS & POFFET SA Ing. civils EPFL/SIA/USIC - Estavayer-le-lac

17 JARDIN D'AUTOMNE

Architecte : FREI & REZAKHANLOU architectes EPFL SIA – Lausanne et Genève
Auteurs : E. Frei, arch. EPFL-SIA, K. Rezakhanlou, arch. EPFL-SIA-FAS
Collaborateurs : Y. Chrétien, L. Elmiger
Ing. civil : FREY & ASSOCIES SA - Lausanne

18 CASA NOSTRA

Architecte : MECHKAT BOULDIN Architectes et associés SA, Architectes EAUG-SIA-Reg. A - Genève
Auteurs : C. Mechkat, B. Bouldin, F. Valenta, Ch. de Roten
Collaborateurs : A. Ritschard, M. Lopez-Saenz
Ing. civil : B. OTT & C. ULDRY Sàrl, ingénieurs civils EPFL SIA AGI - Thônex-Genève

19 KURIRI

Architecte : Atelier d'architecture JPH. EGGER & G. GLAUSER, Georges GLAUSER & PARTENAIRES -
Colombier-sur-Morges
Auteurs : JPH. Egger, G. Glauser
Collaborateurs : F. Liard, F. Monnier, M. Tissot
Ing. civil : Laurent RENAUD, ingénieur civil ETS/UTS - Aubonne

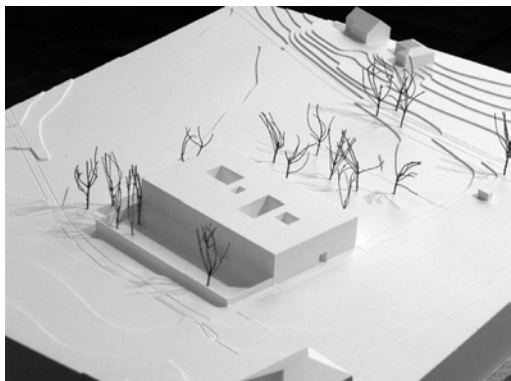
20 HAROLD ET MAUDE 2

Architecte : BMV ARCHITECTES EPFL ASSOCIES - Genève
Auteurs : BMV architectes : H. Buri, O. Morand, N. Vaucher
Collaborateur : J. Durisch
Ing. civil : MOUCHET DUBOIS BOISSONARD SA, ing. civils AGI-SIA - Petit-Lancy

21 GINGER ET FRED

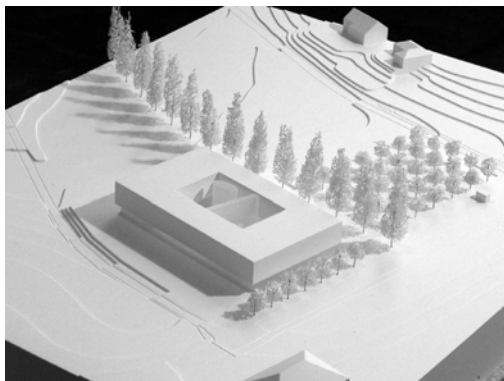
Architecte : ALBERT REYNARD, architecte dipl. EAUG/SIA - Genève
Auteurs : C. Pontus, A. Reynard
Ing. civil : Thomas W. Jundt - Carouge

02 HAROLD ET MAUDE



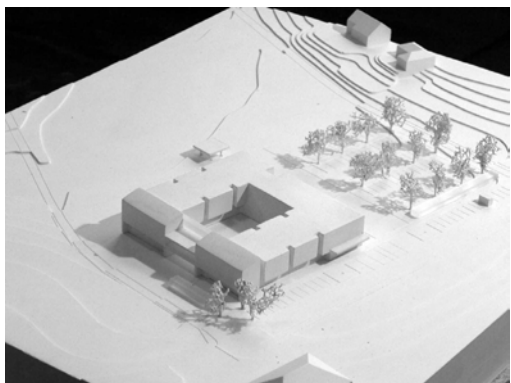
architecte : Yves Macherel – Lausanne
auteur : Y. Macherel
ing. civil : RLS Ingénieurs Conseils SA –
Lausanne

03 ALLONS A LA CAMPAGNE



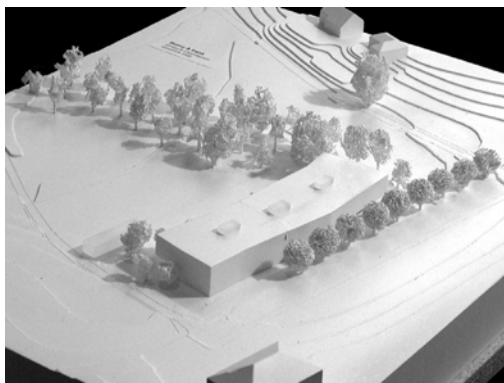
architecte : D4 Atelier d'architecture – Lausanne
auteur : D. Deriaz
ing. civil : AIC Ingénieurs Conseils SA
Schaer Weibel & Meylan – Lausanne

04 ON GOLDEN POND



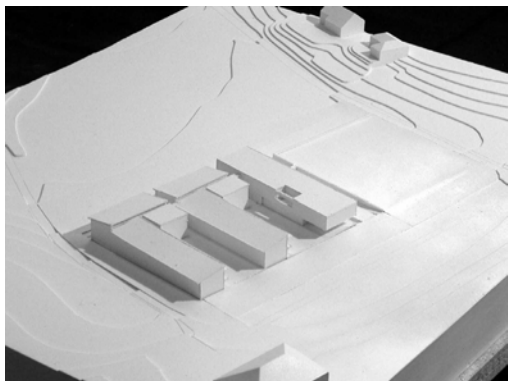
architecte : Virginia Rabitsch, arch. HTL / STV /
REG B – Münchenstein
auteurs : V. Rabitsch, E. Frankiewicz,
A. Jantarska
ing. civil : Ing. Büro Sacharuk GmbH
Zbigniew Sacharuk – Münchenstein

07 THOMY ET FRANCK



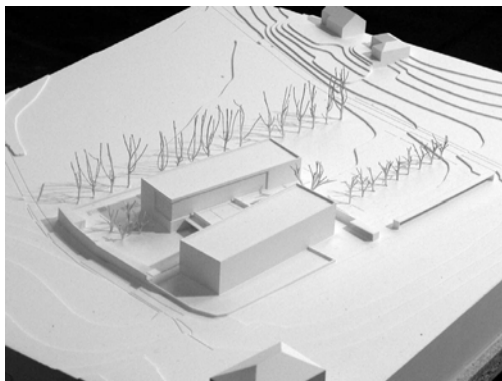
architecte : M+B Zurbuchen-Henz, architectes EPF
SIA FAS – Lausanne
auteurs : M. et B. Zurbuchen-Henz
collaborat. : N. Gross, D. Begert
ing. civil : Fellrath & Bosso SA, ing. civils – Le
Mont-sur-Lausanne

11 BISNAZ



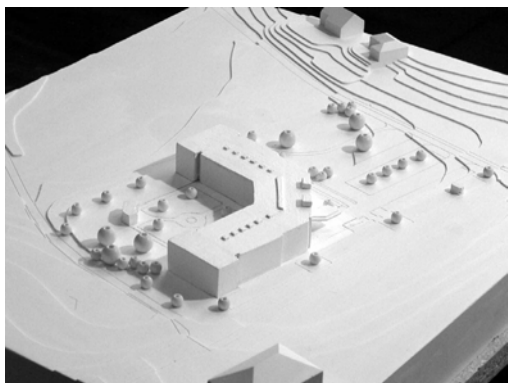
architecte : J.-J. Jobin – Yverdon-les-Bains
auteur : J.-J. Jobin
collaborat. : J. Belfiore
ing. civil : Sancha SA – Yverdon-les-Bains

18 CASA NOSTRA



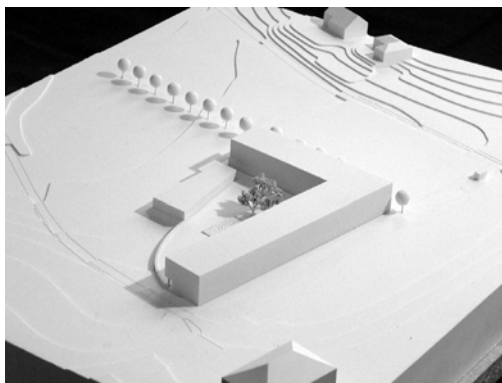
architecte : Mechkat Bouldin architectes et ass. SA,
architectes EUAG-SIA-Reg A – Genève
auteur : C. Mechkat, B. Bouldin, F. Valenta, Ch.
de Roten
collaborat. : A. Ritschard, M. Lopez-Saenz
ing. civil : B. Ott & C. Uldry Sàrl, ingénieurs civils
EPFL SIA AGI – Thônex-Genève

19 KURIRI



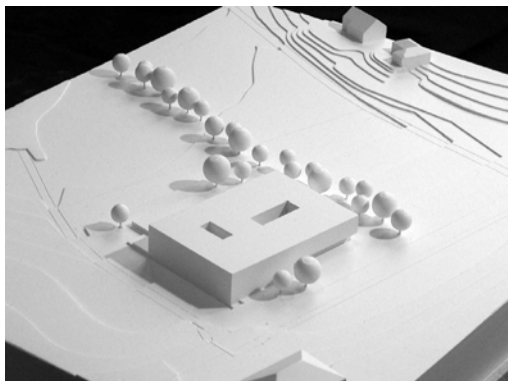
architecte : Atelier d'arch. JPH Egger & G. Glauser
Georges Glauser & Partenaires –
Colombier-sur-Morges
auteurs : JPH Egger, G. Glauser
collaborat. : F. Liard, F. Monnier, M. Tissot
ing. civil : Laurent Renaud, ingénieur civil
ETS/UTS– Aubonne

21 GINGER ET FRED



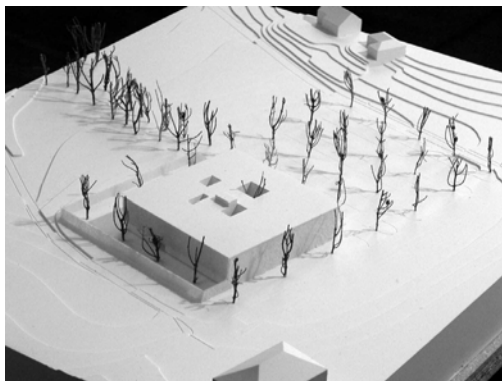
architecte : Albert Reynard, architecte dipl.
EUAG/SIA – Genève
auteurs : A. Reynard, C. Pontus
ing. civil : Thomas W. Jundt – Carouge

01 LA PENDULE D'ARGENT



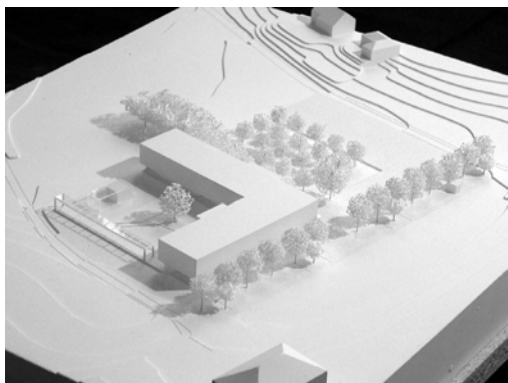
architecte : Atelier d'architecture Carnal et
Menthonnex SA – Lausanne
auteurs : A. Menthonnex, P. Jomini, P. Simac
collaborat. : G. Benier
ing. civil : Boss & Associés Ingénieurs conseils SA
Carnal Pierre-Luc – Renens

05 LES ROSIERS



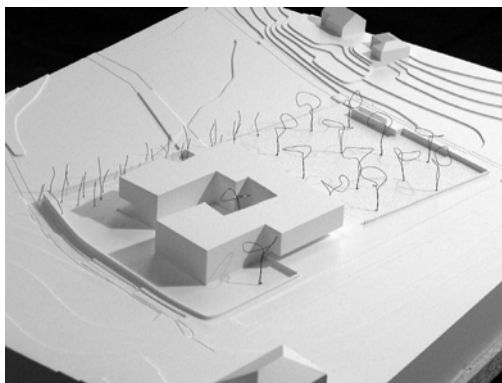
architecte : l'atelier d'architecture Hunger Monnerat
Petitpierre – Lausanne
auteurs : Hunger, Monnerat, Petitpierre
collaborat. : J.-P. Roche, L. Saurer
ing. civil : Bureau d'ingénieur Nicolas Fehlmann
–Morges

06 COCOON



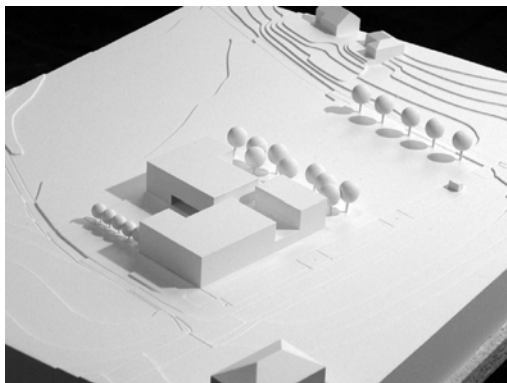
architecte : Fonso et Patrick Boschetti – Lausanne
auteurs : F. et P. Boschetti
collaborat. : R. Mesa, S. Ducrest
ing. civil : Alberti Ingénieurs SA – Lausanne

10 DOMICILE



architecte : ar.id vincent rapin, architecte EPFL –
Lausanne
auteur : V. Rapin
collaborat. : L. Barras, M. Gétaz, L. Marquis, M. Saiz
ing. civil : Mantilleri & Schwarz SA – Carouge

12 HELIX

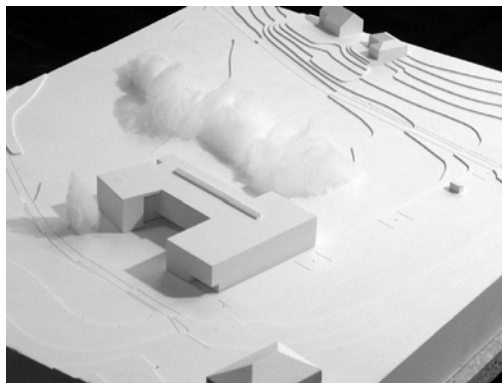


architecte : Ivan Kolecek, architecte VUT-SIA-FAS –
Lausanne

auteur : I. Kolecek

ing. civil : Meuwly, Soutter et Kälin SA, bureau
d'ingénieur – Lausanne

15 HOME SWEET HOME



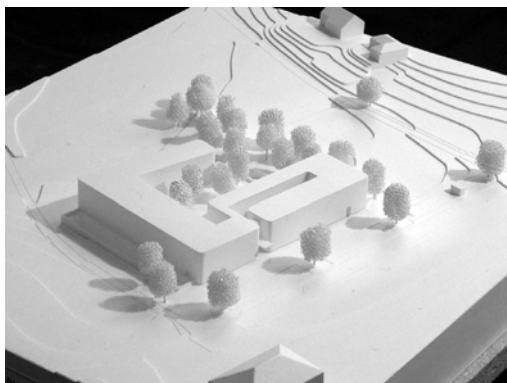
architecte : Stéphane Link, atelier d'architecture &
design SA – La Tour-de-Peilz

auteur : S. Link

collaborat. : J. El Khourt, M. Aubert

ing. civil : AGPLAN SA, Alain Grangier –
La Tour-de-Peilz

16 DANS LE JOUR



architecte : Pachoud - Verdon - Becker SA –
Payerne

auteurs : J.-G. Décosterd, Ph. Pachoud

collaborat. : F. Vienne, F. D'Alessandri

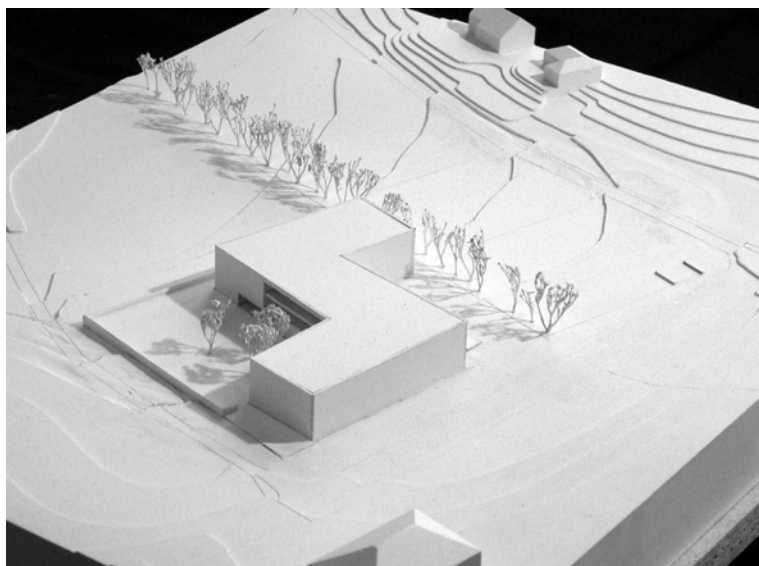
ing. civil : Chablais & Poffet SA, ing. civils
EPF/SIA/USIC – Estavayer-le-Lac

4^{ème} Prix 08 AGE D'OR

architecte :
GMNS Architectes
Genève

auteurs du projet :
José Garcia
Andréa Mauro
Sarah Noordeen
Lorène Schaerrer

ingénieur civil :
Cêtre, Kocher & Nusbaumer
Ingénieurs civils
Carouge



Le projet définit une série d'espaces publics formant un parcours accompagné d'un cours d'eau reliant le village, la gare du LEB, l'EMS au cordon boisé.

Ces intentions pertinentes ne trouvent néanmoins pas de solutions convaincantes dans le traitement de l'espace d'accueil et du parking.

L'organisation volumétrique du bâtiment en forme de Z définit une esplanade d'entrée au Nord en connexion avec le parking et au Sud le jardin privé de l'EMS. Ce parti d'implantation est également consommateur d'une grande surface de terrain.

Le jury relève la tentative d'intégrer une géométrie particulière à l'espace du couloir et de créer un circuit de déambulation ponctué par des espaces collectifs ouverts vers l'extérieur tantôt vers le Nord, tantôt vers le Sud; cependant l'emplacement des circulations verticales placées systématiquement en pignon ne participe pas de la vie collective.

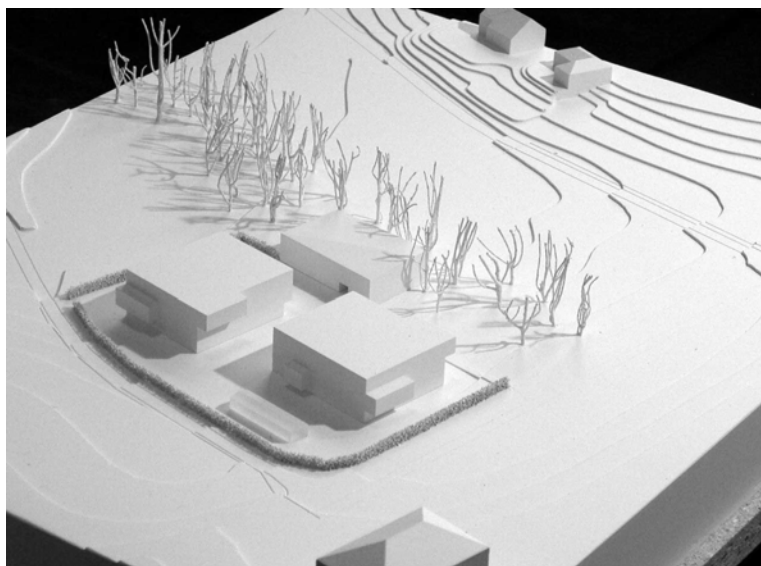
La volonté de distinguer clairement les deux unités de soins et pour chacune d'elle les unités de vie répond à la demande du cahier des charges sans toutefois être dans l'esprit de La Naz, particulièrement dans le traitement des espaces collectifs centraux.

Le projet a révélé un sous-dimensionnement de certaines surfaces, ainsi que des relations entre locaux non respectées alors que la surface brute totale dépasse la limite maximale demandée.

Le rapport écologique met en évidence une difficulté particulière relative aux choix constructifs, notamment par la mise en place de murs porteurs extérieurs. L'analyse financière a révélé peu d'écart avec les projets évalués en étant toutefois dans la limite supérieure.

Le jury a été sensible à la volonté de créer un parcours longé d'un cours d'eau entre le village et la forêt.

5^{ème} Prix 09 AIMÉE



architecte :
Frund Gallina Rey Architectes SA
Neuchâtel

auteurs du projet :
Jean-Claude Frund
Antonio Gallina
Alexandre Rey

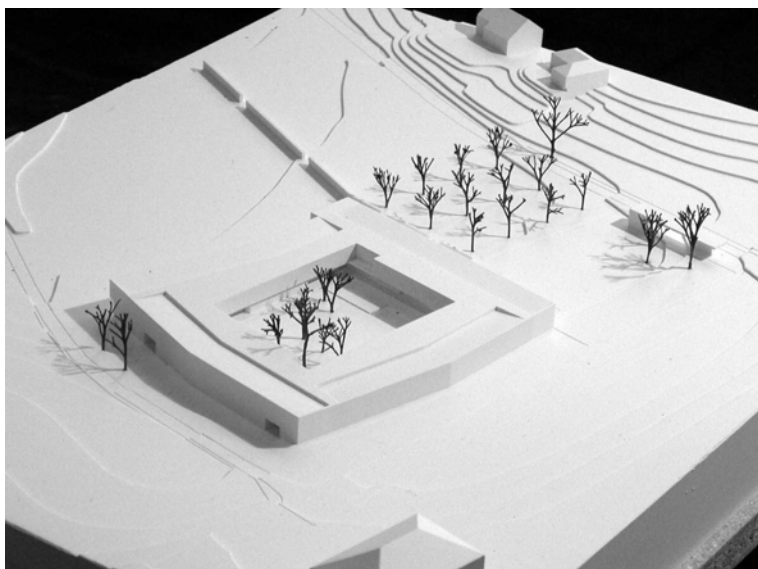
collaborateur :
Eric Labansine

ingénieur civil :
Amsler et Bombeli SA
bureau d'ing. civils et géotechnique
EPF/SIA
Lausanne

L'implantation laisse apparaître la volonté de prolonger l'allée végétale aboutissant à un jardin public distinguant au nord un parking, n'ayant rien d'accueillant vis-à-vis du secteur de Dessous La Vaux, et au sud un ensemble de trois bâtiments distincts reliés entre eux par un parc et des cheminements piétonniers. Le choix général implique une grande utilisation de terrain. Malgré d'importants problèmes fonctionnels, notamment la liaison extérieure ou en sous-sol à peine esquissée, le jury reconnaît une grande qualité au projet qui offre une échelle propre à l'habitation et tout à fait dans l'esprit de La Naz.

Tous les espaces communautaires prennent place dans un bâtiment qui se distingue par son traitement architectural et sa position en relation avec l'accès principal. Les unités de vie occupent chacune un bâtiment distinct. Le plan propose un type d'organisation alvéolaire articulé à partir d'un espace distributif très compact et conférant à l'ensemble un caractère domestique. Le parti trouve cependant ses limites, notamment dans la présence des séjours communautaires au centre du plan bénéficiant de peu de dégagement vers l'extérieur et d'un apport de lumière insuffisant, mais également dans la relation très problématique avec la salle à manger éloignée des unités de vie.

Le jury relève une grande maîtrise de la représentation du projet et une cohérence entre le parti architectural et les choix constructifs y relatifs.



6^{ème} Prix 13 LES SEIGNEURS DE L'ANNEAU

architecte :
Atelier d'architecture
Manini Pietrini Sàrl
Neuchâtel

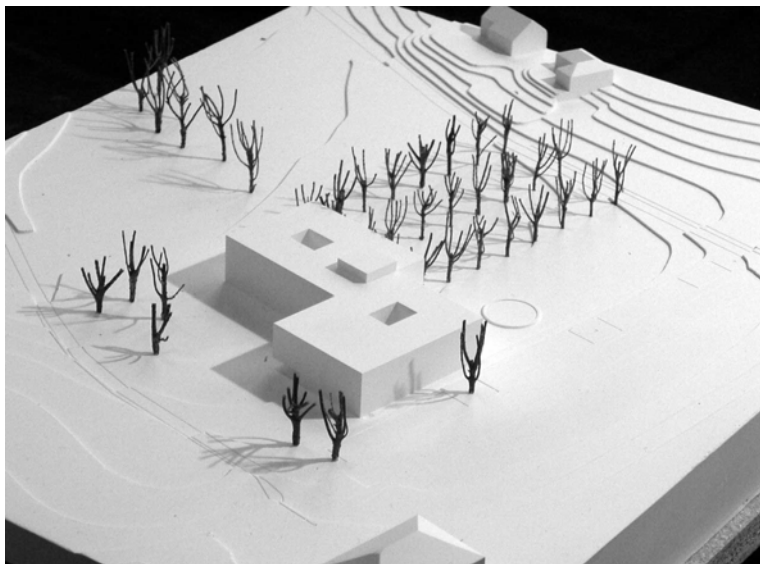
auteurs du projet :
Guido Pietrini
Luigi Manini

collaborateurs :
Hervé Betton
Etienne Dubois
Massimiliano Genesi
Rose-Marie Torchia

ingénieur civil :
GVH St-Blaise SA, ing. civils
Pierre Gorgé, St-Blaise

L'insertion de ce projet dans le site se fait par une vaste esplanade qui organise la relation au village et détermine l'accès au bâtiment. La liaison piétonnière en direction de la forêt n'est pas traitée. La proposition consiste à établir ses propres conditions de nature par la mise en place d'une vaste cour arborisée. L'ensemble du programme est agencé sur deux niveaux ce qui a pour conséquence une utilisation de surface bien au-dessus de la moyenne et de la limite tolérée par le règlement et programme. Le rez-de-chaussée organisé sur un vaste espace introverti de parc développe toutes les fonctions collectives alors qu'un étage unique organise la totalité des chambres sans distinction des différentes unités de vie et occasionnant de surcroît des déplacements peu adaptés aux conditions des résidents.

Le projet a retenu l'attention du jury pour la cohérence de la démarche qui toutefois ne trouve pas une réelle adéquation avec les souhaits de l'organisateur et surtout les besoins des utilisateurs.



2^{ème} Prix 14 MON BANC

architecte :
Atelier JV
Javet & Valazza, arch. EPFL
Lausanne

auteurs du projet :
A.-C. Javet
I. Valazza-Vallet

ingénieur civil :
Roland Beylouné
Pully

La volumétrie du projet articule les différents espaces extérieurs. Au nord, le parking arborisé prolonge un des deux corps de bâtiment et définit avec le chemin du Brit une grande esplanade publique qui accentue la relation de l'EMS avec le centre du village. Au sud, se développe un vaste jardin à l'usage des résidents.

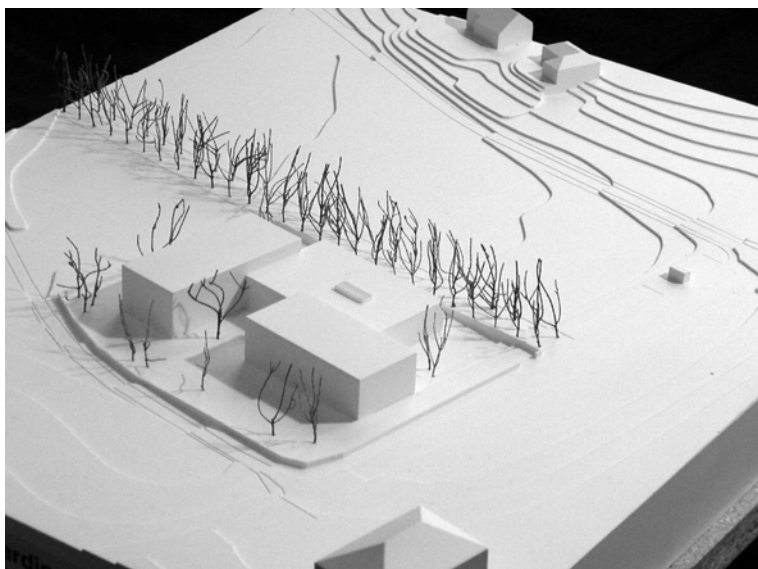
Le projet propose un type d'espaces communautaires introvertis par opposition à une série de chambres qui s'ouvrent vers le paysage.

Au rez-de-chaussée prennent place les activités communes disposées de façon à garantir la relation vers le jardin. Aux deux étages supérieurs, la caractéristique du projet consiste à proposer, dans les unités de vie, des espaces communautaires introvertis articulés autour de deux patios apportant lumière et nature. L'organisation du plan révèle une continuité spatiale des espaces de distribution en évitant la mise en place de couloirs.

L'emplacement des escaliers favorise le développement d'une vie communautaire.

Le concurrent propose une réflexion précise sur les possibilités de flexibilité des chambres notamment dans la disposition du hall d'accès, permettant une transformation facile d'une chambre individuelle en petit appartement.

De manière générale, l'analyse économique et écologique du projet a révélé une bonne cohérence de l'ensemble et se situe dans la moyenne inférieure des coûts.



1^{er} Prix 17 JARDIN D'AUTOMNE

architecte :
Frei & Rezakhanlou
architectes EPFL-SIA
Lausanne / Genève

auteurs du projet :
Eric Frei
Kaveh Rezakhanlou

collaborateurs :
Yves Chrétien
Lukas Elmiger

ingénieur civil :
Frey & Associés SA
Lausanne

Le projet s'inscrit dans le plan d'ensemble d'urbanisme reprenant l'allée végétale en répartissant clairement deux espaces, l'un au Nord servant d'accueil et de parking, l'autre au Sud : grand jardin défini par une clôture végétale à l'intérieur duquel est implanté le bâtiment.

La composition volumétrique de ce dernier, formée de trois corps décalés les uns vis-à-vis des autres, détermine des espaces extérieurs riches et variés, qui trouvent dans leurs dimensions et leurs emplacements une définition judicieuse, notamment dans l'organisation du jardin et dans la définition des accès piétons et de services liés respectivement à l'allée végétale et au chemin du Brit. Le projet est facilement adaptable aux conditions urbanistiques du cahier des charges.

Le projet tient singulièrement compte de l'esprit de La Naz décrit dans le cahier des charges, notamment par :

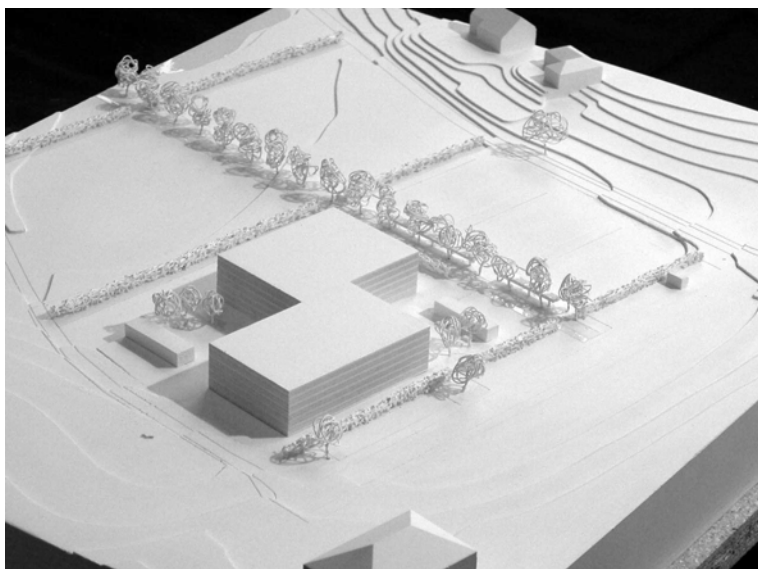
- son approche du caractère domestique des espaces intérieurs,
- son insertion volumétrique très articulée,
- le type de percement des fenêtres en façade,
- la répartition des locaux reprenant le thème de l'appartement développé en triplex,
- l'organisation des maisonnées en verticalité permettant une appréciation différenciée des cas de dépendance des résidents,
- la possibilité d'un usage flexible des unités de vie
- l'adaptabilité à une possible évolution de l'hébergement médico-social

Le corps central sur deux niveaux contient les espaces communautaires, autour duquel se placent les deux corps d'hébergement de trois niveaux. Ce dispositif permet une diversité dans le mode de vie et d'organisation des unités, tantôt familial, tantôt communautaire.

La disposition des chambres autour d'espaces collectifs particulièrement bien définis accentue le caractère domestique du projet et offre aux résidents un cadre de vie idéalement adapté à leur condition. La présence de chambres au rez-de-chaussée est cohérente avec l'utilisation générale du bâtiment et le traitement proposé du jardin. La présence d'une loggia en relation directe avec la terrasse protégée du rez-de-chaussée donne une connotation très appréciée, une valeur d'usage accrue et une échelle adéquate.

L'analyse financière et environnementale confirme la bonne cohérence et rationalité de ce projet. Le mode constructif proposé – double murs avec crépis extérieur, toiture végétalisée extensive – est en accord avec l'esprit du lieu; de plus il répond aux attentes économiques et écologiques.

Le jury a particulièrement apprécié la très bonne cohérence entre les intentions et les solutions proposées. De manière générale, le concurrent a saisi avec grande sensibilité la nature des relations humaines propres à l'EMS La Naz, qu'il a su traduire en espaces.



3^{ème} Prix 20 HAROLD ET MAUDE 2

architecte :
BMV architectes EPFL associés
Genève

auteurs du projet :
BMV architectes
H. Buri, O. Morand, N. Vaucher

collaborateur :
John Durisch

ingénieur civil :
Mouchet Dubois Boissonard SA
Ing. civils AGI-SIA
Petit-Lancy

L'ensemble du territoire est structuré par un réseau composé de chemins piétonniers, d'une allée d'arbres longée par un canal amenant vers la forêt.

L'organisation volumétrique du bâtiment en forme de baïonnette définit une esplanade d'entrée au Nord en connexion avec le parking et au Sud le jardin privé de l'EMS. Ce parti d'implantation, s'il présente l'intérêt de distinguer l'espace public de l'espace privé, est néanmoins consommateur d'une grande surface de terrain.

Le projet, en distinguant les deux maisonnées, a tenté de se rapprocher de l'esprit de La Naz sans toutefois y parvenir de façon satisfaisante, notamment dans la manière par trop schématique de traiter le développement des espaces intérieurs et le corps de liaison.

Le dédoublement des circulations permettant une bonne déambulation est apprécié, cependant les circulations verticales trouvent une réponse trop fonctionnelle et insuffisamment orientée vers la vie collective.

L'analyse économique a révélé un coût supérieur aux autres projets évalués.

Le jury a pris note des propositions de distinctions des espaces d'hébergement par la création de cantou (modèle d'hébergement médico-social se rapprochant de l'appartement).

